



Durant douze jours, en janvier, la vieille-ville de Morat se transforme en un univers magique composé de lumières et d'ombres. Entre 20 et 30 artistes enchantent les visiteurs avec leur installation lumineuse, qu'il s'agisse de projections sur des bâtiments, de sculptures lumineuses, d'installations de feu, etc. Il n'y a pas de limites à votre imagination.

Participation des artistes

Chaque année, à partir de mars, nous partons à la recherche d'artistes, d'artistes de lumière, d'artistes multimédia, d'interprètes, de créateurs et de visionnaires qui transforment la vieilleville en un univers magique rempli de lumières.

Les projets soumis seront évalués par un jury sur leur contenu artistique et leurs exigences techniques. Après un feedback positif, un coach sera assigné et des partenairesseront recherchés pour la réalisation du projet.

A partir du mois d'octobre, nous déciderons définitivement si le projet peut être réalisé.

Informations sur les installations

- Aucune thématique générale n'est donnée.
 Cependant, chaque projet doit aborder le thème de la lumière/du feu : des projections sur les façades des bâtiments, jeux d'ombres, danse, musique, objets illuminés en sont quelques exemples.
- Un mélange coloré d'éléments de spectacle et d'installations poétiques sera créé.
- Les artistes peuvent choisir parmi des lieux prédéfinis. Ils peuvent également proposer un nouveau lieu (veuillez indiquer 2-3 lieux prioritaires).
- L'artiste est responsable du financement et de la recherche de sponsors. Ceci devrait être fait sous son nom et non sous le nom des organisateurs.
- L'organisateur soutient chaque projet par une contribution financière en tant que sponsor ou par la mise à disposition d'équipements techniques.
- Le festival se déroule dans la vieille-ville et ses environs.

Organigramme Remplir le formulaire & le renvoyer jusqu'au 3 mai 2021 **Dialogue** Coach Artiste Décision du Festival des Lumières jusqu'au 14 juin 2021 Négative Négative Une fois tous les critères remplis, financement inclus --> Signature et accord avec Morat Tourisme



Caractéristiques techniques

- Le festival se déroule du 19 au 30 janvier 2022.
- L'événement a lieu chaque jour de 18h00 à 22h00.
- Une répétition générale a lieu le 18 janvier 2022 : L'installation doit être opérationnelle entre 18h00 et 22h00.
- Les artistes eux-mêmes sont responsables de la mise en place de l'installation (y compris le montage et le démontage). Cependant, l'organisateur fournit un coach pour aider à la phase de planification et de réalisation.
- L'organisateur fournit l'infrastructure de base nécessaire jusqu'à la position convenue (branchements électriques).
- L'installation tient compte des conditions extérieures saisonnières (vent, pluie, neige, froid).
- L'installation respecte les règles de la ville de Morat (police incendie, stationnement, émissions sonores...).

Services du Festival des Lumières

- Plateforme publicitaire et de communication via différents canaux.
- Un coach personnel qui aide les artistes à trouver un lieu, à résoudre les problèmes techniques et/ou de contenu et à obtenir des permissions.
- Des bénévoles qui aident à la construction, à la mise en œuvre et au démontage de l'arteplage.

- Mise à disposition d'une plaquette provisoire d'arteplage (PDF) dans la langue de l'artiste dès qu'il a envoyé tous les documents nécessaires.
- Soutien financier de l'ordre de 500 8'000 frs venant de donateurs du Festival des Lumières.
- 10 entrées pour le festival à disposition.
- Rabais sur les billets (10%).
- Réduction sur les offres VIP (20%).
- Repas de midi pendant le montage et le démontage (2 jours avant et 1 jour après).
- Souper pendant le festival.
- Assurance technique des matériaux utilisés.
- Paiement des frais de SUISA, si nécessaires.

Budgétisation correcte

Nous demandons aux artistes de budgétiser correctement leur projet. En plus des coûts «normaux», une réserve d'environ 20% devrait être prévue pour les partenaires. Il doit y avoir un échange entre l'artiste et le partenaire et les compensations peuvent être faites de différentes manières :

- Soirée VIP
- Billets
- Apéro organisé par l'artiste
- Contrepartie artistique (également possible en dehors du Festival des Lumières)



Dates importantes

Réception des concepts :

3 mai 2021

Feedback Festival des Lumières :

14 juin 2021

Validation du financement :

30 septembre 2021

Convention avec le Festival:

jusqu'au 29 octobre 2021

Rencontre entre l'organisateur et l'artiste :

jusqu'au 29 octobre 2021

Première rencontre des artistes :

14 décembre 2021 / 19h00

Montage sur place:

à partir du 13 janvier 2022

Deuxième rencontre des artistes :

18 janvier 2022 / 16h00

Répétition générale :

18 janvier 2022 / entre 18:00 - 22:00 heures

Débriefing des artistes avec apéritif :

31 janvier 2022 / 11h00

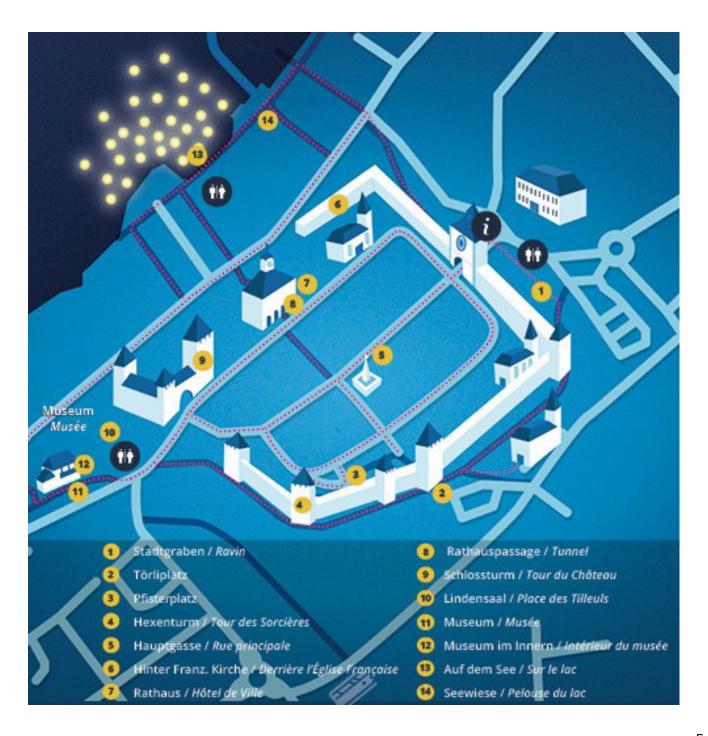
Démontage:

jusqu'au 1er février 2022

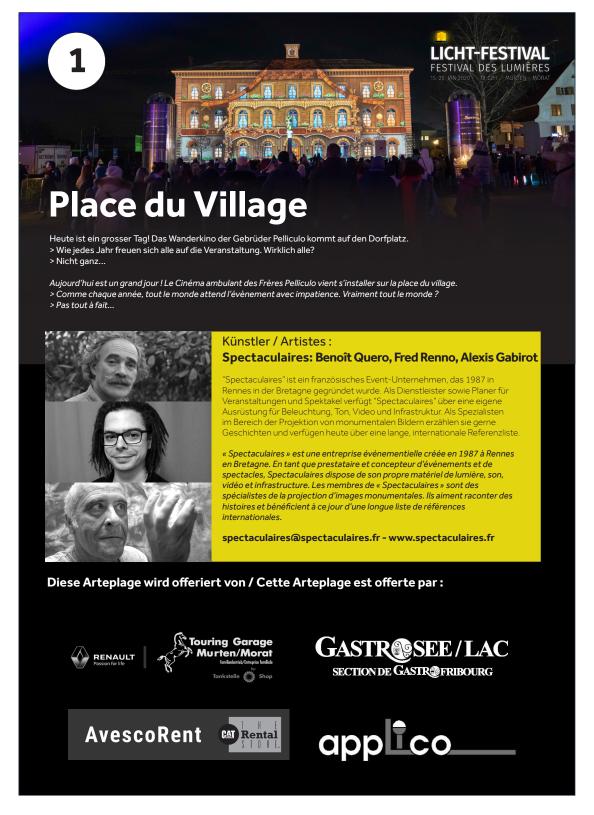
Le programme sera composé d'artistes locaux, suisses et étrangers. Le but est de présenter la lumière dans ses différentes facettes et d'émerveiller les visiteurs.



Des informations plus détaillées sur les emplacements spécifiques se trouvent sous : www.festivaldeslumieres.ch/emplacements











FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'ARTEPLAGE

Morat Festival des Lumières – 19-30 janvier 2022, 18h-22h

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir jusqu'au 3 mai 2021 ce document accompagné d'une photo portrait et d'une photo/ébauche de votre projet à stage.licht@murtentourismus.ch

Vous avez également la possibilité de remplir ce formulaire directement en ligne sous : www.festivaldeslumieres.ch/inscriptions

Artiste	
Nom et prénom	
Nom du collectif d'artiste	
Rue et n°	
NPA et ville	
Pays	
Numéro de téléphone	
Adresse email	
Site web	
Description de l'artiste comme vous aimeriez qu'elle apparaisse sur la plaquette d'arteplage. Attention, plutôt court!	





Projet	
Titre du projet	
Description du projet	
Description de l'arteplage comme vous aimeriez qu'elle apparaisse sur la plaquette d'arteplage. Attention, plutôt court!	
Technique (matériel nécessaire)	
Lieux priorisés	1. 2. 3.
Projets de référence (si existant)	
Frais	
Frais de travail	
Frais matériel (achat, location,)	
Autres frais (transport, hébergement,) Frais totaux	